

COMPTE RENDU DE LA TENUE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE LE 16 JANVIER 2019

Etaient présents :

Amné en Champagne	JOLY Gérard	RENOUX Stephen
Auvers sous Montfaucon	POUCE Gérard	
Avéssé	GERBAULT Gaëtan	
Brains sur Gée	VEAU Laurent	GAVALAND Olivier
Brûlon	VANNIER Gilbert	BERNIER Gisèle
Brûlon	CHAUVEAU Cécile	
Chantenay-Villedieu	CERBELLE Régis	DE SAINT PRIEST Thierry
Chassillé		
Chemiré en Charnie	COUTELLE Michel	
Chevillé	LORNE Fabien	
Coulans sur Gée	BRIFFAULT Michel	CHOPLIN Ludovic
Coulans sur Gée		
Crannes en Champagne	DALIBARD Pierre	
Epineu le Chevreuil	HUET Sébastien	
Fontenay sur Vègre	LHOPITAL Monique	
Joué en Charnie	NOIR Régis	LETEIL Guillaume
Longnes	PINEDO Bernadette	
Loué	PLANTAIS Gérard	VEAUDECENNE Marie-Laure
Loué		COUILLARD Maud
Maigné		
Mareil en Champagne	ROGUET Jean-Claude	
Noyen sur Sarthe	AUTRET Marie-Madeleine	JARRIE Lionel
Noyen sur Sarthe	OGE Véronique	
Pirmil		SIETTE André
Poillé sur Vègre	PLONCARD Danièle	
St Christophe en Champagne	GESLOT Marcel	
St Denis d'Orques	PIOGER Fernand	LELIEGE Michel
St Ouen en Champagne	GUERRIAU Dominique	
St Pierre des Bois	PORTAIS Florent	
Tassé	LEMERCIER Catherine	
Tassillé	VALLÉE Gaëtan	
Vallon sur Gée	DROUIN Michel	
Viré en Champagne	PAULOUIN Catherine	

Absents excusés :

Brûlon	COUDREUSE Daniel (pouvoir à BERNIER Gisèle)
Chassillé	LEGENDRE Michel
Coulans sur Gée	MORCHOISNE Irène, PAQUIER Lucie
Loué	CROYEAU Dominique, CHEVALLIER Laurent
Maigné	LUCAS Régis
Noyen sur Sarthe	MORICE Jean-Louis, GALATI Chantal, LANCELEUR Alain
Pirmil	LAGNEAU-DERET Gaël (Pouvoir à VANNIER Gilbert)
Poillé sur Vègre	LAMBERT Isabelle
Vallon sur Gée	PARIS Dany

Monsieur VANNIER, Président vérifie que le quorum est atteint, nomme Catherine PAULOUIN, secrétaire de séance.

Il demande à rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

Attribution des lots n°03 « Charpente Bois » et n°09 « Plomberie – climatisation » pour la construction de l'hôtel communautaire

Le Président présente ses vœux à l'assemblée communautaire et souhaite rappeler les faits marquants de 2018 :

- Qualité des soins dans le service public
- Conflits sociaux
- Difficultés des territoires ruraux, notamment sur les déplacements
- Déploiement de la fibre optique
- Achèvement du gymnase intercommunal de Loué
- Lancement du marché de l'hôtel communautaire
- Poursuite de l'application de la loi Notre
- Acquisitions de bâtiments sur la commune de Saint Denis d'Orques
- Requalification des zones
- Mise en place du site internet
- Mise en place des accueils de loisirs le mercredi

L'année 2019 s'avère riche en événements :

- Poursuite du déploiement de la fibre optique
- Construction de l'hôtel communautaire
- Accompagnement par la communauté de communes du tissu industriel et artisanal du territoire
- Compétence santé
- Evolution du service environnement après la réalisation d'un audit
- Poursuite du projet d'une structure sportive sur la commune de Coulans sur Gée

- Réflexion sur les actions de communication de la communauté de communes

Le Conseil Communautaire, après approbation de la modification de l'ordre du jour, approbation du procès-verbal de la précédente séance, à l'unanimité, examine les questions inscrites.

INTERVENTION SYNDICAT TERRITOIRE ENERGIE

Cette question est reportée. Le syndicat doit vérifier sa légitimité légale à intervenir sur un autre département que celui où il est implanté.

ENVIRONNEMENT

Nomination des délégués au syndicat de bassin entre Mayenne et Sarthe

Le Syndicat de Bassin entre Sarthe et Mayenne a été créé. Il convient donc de désigner les représentants de la communauté de communes pour siéger au comité syndical.

Les communes concernées sur le territoire sont :

AVESSÉ	Bassin versant Erve et Treulon
BRULON	Bassin versant Erve et Treulon
JOUÉ EN CHARNIE	Bassin versant Erve et Treulon
POILLÉ SUR VÈGRE	Bassin versant Erve et Treulon Bassin versant de la Bouchardière
SAINT DENIS D'ORQUES	Bassin versant Erve et Treulon
VIRÉ EN CHAMPAGNE	Bassin versant Erve et Treulon

Le nombre est fixé à deux délégués titulaires et deux délégués.

Messieurs LELIEGE Michel et DULUARD Maurice sont nommés délégués titulaires, Catherine PAULOUIN et Gaëtan GERBAULT sont nommés délégués suppléants, à l'unanimité.

Délibération n°16-01-2019-01

Adhésion au syndicat du bassin de la Sarthe et modifications statutaires

La communauté de communes est adhérente au syndicat du bassin de la Sarthe. Ce syndicat est devenu un syndicat mixte fermé le 1^{er} juillet 2018 par suite du retrait des Départements de la Sarthe, de l'Orne et de l'Eure et Loir. Les communautés de communes de l'Huisne Sarthoise et du Maine Saosnois ont sollicité chacune leur adhésion à ce syndicat.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'accepter l'adhésion de ces deux communautés de communes et d'approuver la modification des statuts. Le Conseil communautaire accepte l'adhésion des communes et la modification statutaire. **Délibération n°16-01-2019-02 – Délibération n°16-01-2019-03**

WEB SIG

La communauté de communes a manifesté son souhait de rejoindre le dispositif du Système d'Information Géographique Départemental mutualisé sur le territoire des communautés de communes LBN et Val de Sarthe.

Afin de mettre en œuvre ce partenariat, l'assemblée communautaire est invitée à conventionner avec le conseil départemental.

Le coût est évalué comme suit :

Extrait de la convention

ANNEXE 3 : LISTE DES DEPENSES

Postes de dépense	Postes de dépense détaillés	Prix unitaire	Durée amortissement	Quantité	Montant HT / An	Part à charge Collectivité	Part à charge Collectivité Montant HT/An
Investissement	Investissement Geocortex	37 000 €	5	1	1 740 €	50%	3 700 €
	Investissement cadastre/PLU	4 600 €	5	1	1 920 €	50%	460 €
	Geocortex Analytics	5 000 €	5	1	1 100 €	50%	500 €
	Nouveau développement	25 000 €	5	1	1 500 €	100%	5 000 €
	Connecteur ADS (estimation 5 à 6 jours de dev)	5 000 €	5	1	1 100 €	50%	500 €

Postes de dépense	Postes de dépense détaillés	Prix unitaire	Durée amortissement	Quantité	Montant HT / An	Montant TTC / An	Part à charge Collectivité	Part à charge Collectivité Montant HT/An	Part à charge Collectivité Montant TTC/An
Fonctionnement	Fonct. ESRI	22 116 €	1	1	1 22 116 €	26 539 €	40%	8 846 €	10 616 €
	Fonct. Geocortex	6 636 €	1	1	1 6 636 €	7 963 €	50%	3 318 €	3 982 €
	Logiciels Geocortex Analytics	1 000 €	1	1	1 1 000 €	1 200 €	50%	500 €	600 €
Hébergement	Serveur BDD (dédié Collectivités)	2 700 €	1	1	1 2 700 €	3 240 €	100%	2 700 €	3 240 €
	Serveur BDD (données ref commun)	2 700 €	1	1	1 2 700 €	3 240 €	40%	1 080 €	1 296 €
	Serveur ArcGis	2 700 €	1	1	1 2 700 €	3 240 €	40%	1 080 €	1 296 €
	Serveur Web	1 500 €	1	1	1 1 500 €	1 800 €	50%	750 €	900 €
Personnel	Opération maintenance	350 €	1	5	5 1 750 €	2 100 €	50%	875 €	1 050 €
	Opération administration	350 €	1	20	20 7 000 €	8 400 €	50%	3 500 €	4 200 €
	Intégration cadastre	350 €	1	15	15 5 250 €	6 300 €	50%	2 625 €	3 150 €

COÛT ANNUEL DE LA SOLUTION

NOM de l'EPCI	Nouvelle Proposition Montant TTC/An
Loué-Brûlon-Noyen	1 887 €
Val de Sarthe	2 174 €
Total	4 061 €

La convention sera signée pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023. Le comité de pilotage sera constitué par des représentants du Département et des EPCI selon la répartition suivante : 51% élus départementaux et 49 % élus des EPCI adhérents.

Le développement du SIG permettra l'harmonisation de la cartographie, des zones économiques ...

Les charges de fonctionnement seront réparties entre le Département et les EPCI (50 % pour le département et 50 % à répartir sur les EPCI adhérents).

Pour la communauté de communes LBN, le coût s'élève à 1 887 euros pour la première année.

Le conseil communautaire, à l'unanimité accepte de conventionner avec le Département.
Délibération n°16-01-2019-04

SDAN

Le déploiement de la fibre optique se poursuit avec la mise en place d'un point de mutualisation sur la commune d'Auvers sous Montfaucon.

L'évolution de ce déploiement en termes financiers a permis de réduire le coût d'un nombre de prises déployées de 700 € à 500 € (avant mise en œuvre de la délégation de service public).

Il reste donc à facturer une somme de 122 000 € à la communauté de communes (244 prises raccordables au montant unitaire de 500 €).

Le conseil communautaire formalise la confirmation du point de mutualisation sur le territoire de la commune d'Auvers sous Montfaucon et la prise en charge de la somme de 122 000 €. **Délibération n°16-1-2019-05**

Par ailleurs, la réunion de lancement de la fibre sur la commune d'Amné en Champagne a été très suivie.

D'autres dates sont en cours de programmation sur les communes prochainement déployées.

Le raccordement chez le particulier est gratuit la 1^{ère} année.

Il a été constaté un démarchage intempestif de certains opérateurs, si des usagers ont contractualisé avant la réunion de commercialisation, il faut contacter la communauté de communes pour faire annuler le contrat.

Certaines communes bénéficient d'un déploiement de la fibre en souterrain, d'autres en aérien.

Pour ces dernières, l'entretien des haies sous les lignes relève de la responsabilité des propriétaires riverains.

Certains agriculteurs demandent que la fibre soit enfouie, la question sera revue.

Pour rappel, suite à la délégation de service public mise en place par le conseil départemental, la société AXIONE a été retenue pour un contrat jusqu'en 2022.

La question des maisons, fermes isolées est posée : un guichet spécifique sera ouvert au sein du conseil départemental, il suffira de déposer une demande.

Monsieur le Maire d'Amné en champagne demande qui entretient les haies sur le bord des routes communales.

Monsieur le Président de la commission voirie répond que la charge revient aux prestataires de services de la communauté de communes sur le côté de la voirie publique et aux propriétaires sur le côté privé.

Monsieur le Maire de Coulans sur Gée sollicite des informations sur le raccordement de la maison de retraite. Actuellement le coût s'élève à 19 000 euros. Dès que la fibre sera déployée, ce sera gratuit.

ECONOMIE

Travaux complémentaires Zone Industrielle des Fourneaux

Des travaux complémentaires s'avèrent nécessaires, dans le cadre de l'aménagement de la zone industrielle. Le montant s'élève à 19 356,50 € H.T. Il s'agit d'aménagements liés à la réalisation d'une zone de stationnement.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer le devis présenté. **Délibération n°16-01-2019-06**

VOIRIE

Reconduction marché travaux voirie 2019

Le Conseil Communautaire est sollicité pour la dernière reconduction de marchés portant sur les travaux de voirie intercommunale (Cf Conseil du 11 avril 2018).

Les marchés ont été passés avec les entreprises EUROVIA et CHAPRON.

Les prestations réalisées par l'entreprise EUROVIA donnent satisfaction, cependant plusieurs difficultés ont été rencontrées avec l'entreprise CHAPRON. En effet, des travaux sont toujours en attente sur les communes de Noyen sur Sarthe et Tassé. Un vote à main levée est réalisé pour la reconduction des marchés.

Entreprise EUROVIA : Pour à l'unanimité.

Délibération n°16-01-2019-07

Entreprise CHAPRON : 39 votants

37 Vote Contre

02 abstentions

Délibération n°16-01-2019-08

COMMUNICATION TOURISME

Convention « Office de tourisme de la Vallée de la Sarthe »

La communauté de communes LBN a confié à la Société Publique Locale, à compter du 1^{er} février 2018 les missions suivantes :

- la mission d'accueil et d'information ainsi que la promotion touristique du territoire,
- la réalisation d'actions en faveur du développement touristique du territoire.

Le conseil communautaire accepte le renouvellement de cette démarche via la signature d'une nouvelle convention de quasi-régie pour la période 2019 – 2021. **Délibération n°16-01-2019-09**

CULTURE

Convention MEDIABOX

Le Conseil Communautaire, par délibération en date du 20 décembre 2017 a souhaité adhérer au dispositif « Médiabox », qui relève d'un partenariat entre le Département et la communauté de communes pour le développement de services numériques en bibliothèque.

Cette convention a été signée pour une durée d'un an.

Il est proposé le renouvellement de cette convention pour une durée d'un an avec échéance au 31 décembre 2019.

Le coût s'élève à 0,13 € par habitant (tarifs 2018 reconduits).

Le conseil communautaire accepte le renouvellement de cette convention. **Délibération n°16-01-2019-10**

Convention prix des lecteurs 13-16 ans Le Mans / Sarthe

Dans le cadre du « Prix des lecteurs 13-16 ans » organisé par les Médiathèques du Mans, la Bibliothèque Départementale de la Sarthe et l'association « La 25^e Heure du Livre », avec l'appui de la Ville du Mans et du Conseil Départemental de la Sarthe, une rencontre est prévue dans la Bibliothèque Michel LEBRUN entre des élèves du collège Bellevue de Loué et un auteur.

Le coût s'élève à 260 €.

La bibliothèque fait partie du réseau de la Bibliothèque départementale de la Sarthe, à ce titre, il est possible de solliciter une subvention de 100 € pour cette action.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer cette convention et à solliciter un soutien financier. **Délibération n°16-01-2019-11**

Organisation braderie 2019

Une braderie sera organisée en 2019 pour les livres qui ont fait l'objet d'un désherbage.

Cette braderie se déroulera du samedi 09 février 2019 au samedi 16 février 2019, aux horaires d'ouverture habituels de la bibliothèque.

Le tarif de vente est fixé forfaitairement à UN euro pour tous les ouvrages mis en vente.

Le conseil communautaire autorise la mise en place de cette braderie. **Délibération n°16-01-2019-12**

BATIMENTS ET INFRASTRUCTURES

Présentation bilan financier travaux complexe sportif

Le bilan financier de la construction-réhabilitation du complexe sportif est présenté à l'ensemble des délégués communautaires. La totalité des dépenses a été réglée sur les travaux, il reste seulement quelques honoraires.

Sur les subventions, il reste à percevoir la somme de 444 000 euros.

Le taux d'occupation est très positif depuis l'ouverture en juin 2018. Il est situé entre 82 % et 85 % de 9h00 à 17h00 et s'élève à 100 % après 17h00 et les week-ends.

Construction de l'hôtel communautaire - Attribution des lots n°03 et n°09

Les lots n'ont pas été attribués lors de la séance du 12 décembre 2018.

Le résultat de l'analyse des offres finale pour ces deux lots est présenté. Il est donc proposé de retenir l'entreprise GLOT Charpente (lot n°03) pour un montant de 11 706,62 euros Hors Taxes et l'entreprise AB2M (lot n°09) pour un montant de 58 808,19 euros Hors Taxes.

Le conseil communautaire accepte les propositions faites. **Délibération n°16-01-2019-13**

QUESTIONS DIVERSES

Résolution générale du 101^{ème} congrès des maires et présidents d'intercommunalité

Extrait :

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité propose sept **sujets qui doivent être au cœur d'une véritable négociation** avec le gouvernement :

- 1) L'inscription de **la place particulière de la commune** et de sa clause générale de compétence dans la Constitution. Il s'agit de donner plus de libertés, de capacités d'initiative et de souplesse aux collectivités, en particulier s'agissant de la répartition des compétences du bloc communal. Rien ne remplacera le cadre de solidarité et de proximité des communes et leurs mairies. Cela doit également permettre de consacrer l'engagement présidentiel de garantir **l'autonomie financière et fiscale** des communes et de leurs groupements ;
- 2) La **compensation intégrale** et dans la durée **de la taxe d'habitation** sur les résidences principales par un dégrèvement général qui tienne compte de l'évolution annuelle des bases ;

- 3) **L'ajustement** de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique, au prorata de sa part dans l'endettement ;
- 4) **L'acceptation** d'une révision du plafonnement à 1,2% des dépenses de fonctionnement, alors que ce seuil est rendu obsolète par des prévisions d'inflation largement supérieures ;
- 5) **Le retour à une conception non « léonine »** et donc véritablement partenariale des contrats établis entre l'État et les collectivités territoriales ;
- 6) **Le réexamen de la baisse des moyens** dans les domaines essentiels de la vie des territoires que sont notamment le logement social, les contrats aidés et la politique de l'eau ;
- 7) **Le rétablissement** du caractère optionnel de tout transfert de compétence – et en particulier de la **compétence « eau et assainissement »** – qui doit s'accompagner, de manière générale, de **l'arrêt de tout nouveau transfert obligatoire.**

Ce mandat de négociation reflète donc la permanence de nos convictions pour la vitalité des communes et la richesse des débats du 101^{ème} Congrès.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte cette résolution. **Délibération n°16-01-2019-14**

QUESTIONS ORALES

Ligne LGV

Monsieur CERBELLE informe l'assemblée qu'une réunion se tiendra le vendredi 18 janvier 2019 à 20h00 dans la commune de Neuville sur Sarthe, en présence de Madame LEPAGE Corinne.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h35.